

## Au conseil intercommunal de l'ASPIC

### Préavis No. 02/2026 Demande de budget complémentaire au budget 2025 Travaux de remises aux normes ECA – Cafétéria La Vague

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Délégués,

#### 1. Introduction

En date du 30 octobre 2025 et comme l'autorise la délégation de compétences attribuée au Comité de Direction, l'ASPIC a informé la commission de gestion et finances que des travaux en lien avec la sécurité incendie de la cafétéria devaient être entrepris en urgence pour permettre de maintenir l'ouverture de cette dernière et obtenir de la commune de Cossonay la délivrance du permis d'exploiter définitif.

Ces travaux non prévus au budget 2025 doivent faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire et être soumis à l'approbation de votre conseil.

#### 2. Nécessité des travaux

Pour permettre une sécurité optimale en cas d'incendie, les portes d'accès à la cafétéria (cuisine et entrée) doivent rester fermées ou se fermer automatiquement en cas de déclenchement du système de détection incendie. Or, avant les travaux, cette optimisation n'était pas assurée. Les portes restaient ouvertes pour permettre l'accès des usagers à la cafétéria et pouvaient être fermées manuellement en cas d'incendie pour permettre leur action coupe-feux.

Il paraissait donc urgent d'effectuer les travaux de fermeture des portes en les reliant au système de détection incendie.

Pour permettre le lancement des travaux, un expert ECA a dû être mandaté au préalable, afin d'évaluer la situation. Il a conseillé l'ASPIC pour les travaux à effectuer au vu de la configuration particulière de la cafétéria et de son accès dans le hall d'entrée de la piscine.

Les travaux ont pu débuter en décembre 2025 et se sont terminés le 17.02.2026. Le montant initialement devisé à maximum CHF 30'000.- TTC a pu être respecté.

Nous sommes donc en mesure de vous soumettre le détail des coûts sur la base des devis validés à ce jour :

Objet/Description	Montant HT (CHF)	TVA (%)	Montant TVA (CHF)	Montant TTC (CHF)
Expert ECA	4'780.00	8.1	387.2	5'167.20
Mandat coordinateur travaux	3'792.79	8.1	307.21	4'100.00
Asservissement portes coupe-feu	9'940.05			
- Rabais	- 497.00			
Total	9'443.05	8.1	764.90	10'207.95
Remplacement matériel (cafétéria et entrée piscine)	219.59			
	185.01			
- Remise	-10.00			
Total	394.60	8.1	32.00	426.60
<b>Total TTC</b>				<b>19'901.75</b>
<b>Total TTC arrondi à</b>				<b>20'000.-</b>

### 3. Incidence financière

Le montant de CHF 20'000.- TTC n'étant pas prévu au budget 2025, nous sollicitons de votre part, une autorisation de dépense supplémentaire pour la réalisation des travaux précités.

Selon les règles comptables MCH2 relatives aux travaux de menuiserie, cet investissement sera amorti sur 10 ans, la première fois en 2026.

### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Déléguées, Messieurs les Délégués, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIC,

- vu le préavis intercommunal No 02/2026 relatif à une demande de budget complémentaire pour la remise aux normes ECA de la Cafétéria La Vague,
- oui le rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder l'autorisation d'engager une dépense supplémentaire de CHF 20'000.- TTC au budget 2025.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Association intercommunale de la piscine des Chavannes

Le Président  
Frédéric Rossi



La Secrétaire  
Nadia Pisani Ben Nsir